RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ANDERLECHT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Le projet de programme du Contrat de rénovation Urbaine « Gare de l'Ouest » et le rapport sur les incidences environnementales:

du 12 juin 2017 au 12 juillet 2017 inclus.

Périmètre à Anderlecht :
De la rue Verheyden à l'avenue Norbert Gille; de Norbert Gille à l'Avenue de l'Emulation ; de l'Emulation à l'avenue de Scheut ; de Scheut à la rue des Orchidées ; des Orchidées à la rue de l'Ancienne Gare ; de l'A.Gare à la Chaussée de Mons jusq'au n°281 ; du n°281 jusqu'au quai Fernand Demets; du Q. F. Demets à la rue Léon Delacroix ; de L. Delacroix à la rue de Birmingham ; et de cette rue à la rue Verheyden.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse suivante : Permis d'urbanisme, rue Van Lint 6, deuxième étage, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30
et le lundi de 18 heures à 20 heures (sur rendez-vous après 18 heures).
Les documents sont également consultables à l'adresse suivante : ***http://quartiers.brussels/doc/cru-svc-1***

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus à l'adresse suivante : Permis d'urbanisme, rue Van Lint 6, deuxième étage, le lundi matin de 09 heures à 11 heures (sur rendez-vous uniquement (02 345.42.00) et le soir de 18 heures à 20 heures (sur rendez-vous uniquement (02 345.42.00)

Les observations et les réclamations sont à adresser au Gouvernement sous pli recommandé à la poste ou contre accusé de réception à l'adresse suivante :

Perspective.brussels
(Bureau bruxellois de la planification)
Enquête publique CRU « Gare de l'Ouest »
Rue de Namur, 59
1000 Bruxelles

au plus tard le 12 juillet 2017.

Au besoin, ces observations ou réclamations peuvent être formulées oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent ou de la personne désignée à cet effet à l'adresse suivante : Permis d'urbanisme, rue Van Lint 6, deuxième étage, le lundi matin de 09 heures à 11 heures (sur rendez-vous uniquement (02 345.42.00) et le soir de 18 heures à 20 heures (sur rendez-vous uniquement (02 345.42.00

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à être entendue par la Commission de Concertation.

La réunion de la Commission de Concertation est fixée au 18 juillet 2017 au **Centre administratif de la Commune de Molenbeek Saint-Jean rue du Comte de Flandre, 20 à 1080 Bruxelles** (au rez-de-chaussée, à gauche dans l'entrée cochère), à une heure qui reste à déterminer.

Pour le Collège,

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

M.VERMEULEN

Par délégation : L'Echevin du Développement de la Ville,

G. VAN GOIDSENHOVEN

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier

Anderlecht, le 08/06/2017.

ANDERLECHT
Permis d'urbanisme

Note à Serge Lanckmans
Responsable du service "Secrétariat - Economat"

Affichage

Nous vous transmettons, en annexe, cinq affiches en vous priant de bien vouloir en apposer :

- deux aux endroits ordinaires de publication de la Commune ;
- trois aux endroits repris sur le plan cadastral, ci-annexé,

du 12/06/2017 au 12/07/2017 et de nous en accuser réception.

D'avance merci.

Le Chef du Service,
P.SWALENS

Anderlecht, le .

ANDERLECHT
Permis d'urbanisme

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Les affiches, concernant le projet de programme du **Contrat de rénovation Urbaine « Gare de l'Ouest » et le rapport sur les incidences environnementales:**

Périmètre à Anderlecht :
De la Rue Verheyden à l'avenue Norbert Gille; de Norbert Gille à l'Avenue de l'Emulation; de l'Emulation à l'avenue de Scheut; de Scheut à la rue des Orchidées; des Orchidées à la rue de l'Ancienne Gare; de l'A.Gare à la Chaussée de Mons jusq'au n°281; du n°281 jusqu'au quai Fernand Demets; du Q. F. Demets à la rue Léon Delacroix et de L. Delacroix à la rue de Birmingham; et de cette rue à la rue Verheyden.

ont été apposées, ce jour, aux endroits ordinaires des publications officielles de la Commune et aux endroits repris sur le plan cadastral (enquête du 12/06/2017 au 12/07/2017).

Le responsable

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier